MAIRIE DE CONTEVILLE

Clos Rever
27210 CONTEVILLE
Tél : 02.32.57.60.12

Mairie.conteville@wanadoo.fr

Dossier n :

Formulaire d'inscription

Aide communale aux voyages et stages scolaires

pour les collégiens et lycéens domiciliés dans la commune

Conformément à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2026 :
La commune souhaite soutenir les familles contevillaises dans le financement des voyages et stages scolaires organisés par l'établissement scolaire des collégiens et lycéens de la 6ème à la Terminale, domiciliés sur la commune de Conteville.

- Le montant de cette aide est fixée à 40 % du reste à charge de la famille dans la limite d'un plafond de 100 € par enfant et par année scolaire, après déduction des éventuelles aides déjà perçues ;
- L'aide est attribuée sous conditions de ressources ;
- La commission "Action sociale, jeunesse et vie associative" est compétente pour étudier chaque dossier complet et statuer ;

1. Informations sur l'élève

Civilité	☐ M. ☐ Mme
Nom	
Prénom	
Date de naissance	(JJ/MM/AAAA) Age :
Lieu de naissance	
Adresse postale	
Téléphone	
Adresse e-mail	

Conteville
normandie - eure

Dossier n :

2. Informations pour la commission d'évaluation :

Présentation (pas de nom ni adresse)

Age	
Situation actuelle	☐ 6ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐ 3ème ☐ 2nd ☐ 1ère ☐ terminale Spécialités / ou formation pro : …….. Lieu :……

Nature de la sortie scolaire : ……

Durée : ……

Coût de la sortie totale : ……

Aide obtenue d'un autre organisme (comité entreprise…) : ……

Coût restant à la charge des parents : ……

Situation fiscale et ressources familiales

Situation des parents	Union libre ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Célibataire ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐
Nombre et âge des enfants à charge	
Impôts : revenu fiscal de référence du foyer familial ou des 2 parents *(joindre feuille(s) d'imposition)* *Allocations CAF :*	……/…… ……

4. Pièces à joindre au dossier

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois *(facture, quittance de loyer, etc.)*.
- Tableau **d'informations pour la commission d'évaluation**
- Feuilles d'imposition du foyer
- CAF : attestation de paiement des allocations diverses sur 3 mois
- Jugement de divorce, le cas échéant
- Facture acquittée du voyage
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

La participation de la commune sera versée une fois la sortie effectuée.

Mentions légales : Conformément à la loi *Informatique et Libertés* du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.